

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 1 (1898)
Heft: 13

Artikel: Lettre Patoise : moyins d'attraipai les raits.
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-247902>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'Asuel, où messire Jean se trouvait par hasard, la vieille Gothon frémit en regardant son jeune maître, et celui-ci partit d'un franc éclat de rire.

— ... Des revenants ? J'en voudrais bien voir, moi, des revenants ! Ohé ! Maître Pierre, va seller deux chevaux, nous partons chasser à Jaulis, et, en passant, saluer les revenants !

— Oh ! messire, si vous voyiez comme il pleut, dehors ! Ecoutez la bise dans la cheminée, et avec ça, il y fait noir à se perdre.

— Fais ce que je dis, et ensuite on verra.

Et pendant que maître Pierre, l'écuyer du château, allait seller deux chevaux, messire Jean d'Asuel s'en fut détacher Etula, son grand épagueul. Enfoncé dans son fauteuil seigneurial, le comte Albéric ne disait mot, mais tordait furieusement sa royale, en contemplant le plafond armorié.

Une demi-heure plus tard, sur le pont-levis, des pas de chevaux résonnèrent. C'était Jean d'Asuel et son écuyer qui partaient, au grand désespoir de la bonne Gothon.

Il fallait bien une heure, pour aller, à cheval, d'Asuel à Jaulis, et le chemin était presque toujours sous bois. Pour comble, il tombait une pluie serrée et froide, et il faisait noir, noir comme en enfer, et dans la cime des grands sapins, la bise sanglottait, hurlait, sifflait : aussi, maître Pierre n'oubliait-il pas de trembler sur sa selle.

Ils arrivaient au tournant que fait la Lucelle, où commence la gorge, lorsqu'Etula, le grand épagueul s'arrêta net, et la queue entre les jambes, se mit à hurler, et à tirer sur sa laisse. Les chevaux firent un écart, et maître Pierre, sur sa selle, tremblant plus que jamais, murmurait : « C'est le revenant !... J'ai entendu rire... J'ai entendu rire !... »

— Tu rêves tout éveillé, maître Pierre, n'entends-tu pas qu'Etula hurle au loup ? Allons, en avant !...

Et d'un vigoureux coup d'éperon, messire Jean fit reprendre le galop à son cheval. Maître Pierre suivait, mais en tremblant et murmurant sans s'en rendre compte : « J'ai entendu rire, j'ai entendu rire !... »

Maintenant, ils trottaient dans la gorge. Un coup de tonnerre fit vibrer tous les échos...

— « Etula ! s'écria l'écuyer, blanc de peur. » Mais dans la rafale bruyante, comme à son oreille, une voix répondit : « Oui, je te suis ! » Maître Pierre bondit : — Ecoutez, messire !

— Hi, hi, hi !!!

Et dans la nuit profonde, au fond de la gorge sonore où la tempête s'engouffrait, où la Lucelle murmurait, un rire, au, s'rident, comme un rire d'enfer éclata !

— Hi, hi, hi !!!

— « Vous avez entendu, messire ? Là, sous les buissons... ? »

— Eh bien, quoi, là ?

— Le revenant qui riait...

— Tais-toi donc, poltron ; n'entends-tu pas que c'est la bise ?

Le grand épagueul hurlait, et maître Pierre tremblait sur sa selle en murmurant : « J'ai entendu rire, j'ai entendu... »

Ils étaient arrivés sur la chaussée qui longeait l'étang, alors bien plus long qu'il ne l'est aujourd'hui. La grande nappe d'eau, comme un sombre et mouvant miroir, brillait aux lumières qui tombaient des cellules des moines, et tous ces reflets, chassés par le vent sur la vague, couraient comme des feux-follets.

Les deux cavaliers laissèrent Lucelle et le monastère de côté, puis, montant au trot la colline, ne tardèrent pas à se trouver dans la tour de Jaulis.

Maître Pierre alluma du feu sur l'âtre humide et froid, et, tout en se séchant, le maître et le valet vidèrent quelques flacons de vin du Rhin.

Ce petit vin blanc avait bien de la vertu, déjà

à cette époque, puisqu'il enleva la frayeur de maître Pierre, qui, soudain devenu brave, se prit à provoquer, avec force gestes expressifs, tous les diables et revenants, passés, présents et futurs.

— « Puisque te voilà vaillant, maître Pierre, tu vas monter au grenier, chercher des couvertures ; voici qu'il est l'heure où les gens raisonnables sont au lit : écoute... Matines sonnent à Lucelle. »

Mais cette proposition fit sur l'ardeur de l'écuyer exactement le même effet qu'un verre d'eau sur la flamme d'une bougie, et tout tremblant sur son siège, le valet ne bougea pas.

— « Si tu as tellement peur, prends Etula avec toi, mais fais vite, car j'ai sommeil. »

Bien lentement maître Pierre monta les escaliers, précédé de l'épagneul. Mais voilà, qu'en ouvrant la porte du grenier, au fond, entre deux poutres, apparut une figure hideuse, ridée, sauvage, et dans le vide de la pièce, un rire, plus aigu, plus strident, plus infernal encore que celui de la forêt, éclata :

— Hi, hi, hi !!!

La torche tomba des mains du serviteur, et s'éteignit, alors ce fut un concert d'aboiements, de cris, d'éclats de rire furieux, si bien que messire Jean ne tarda pas à monter, une torche d'une main, un bâton de l'autre.

— Eh bien, eh bien ? Qu'avez-vous donc à hurler ainsi, c'est à croire que tous les diables sont à vos trousses ? Allons, maître Pierre, prends ces couvertures et vite en bas !

Et l'écuyer, tout pâle, tout tremblant, des larmes aux yeux, presque, montrait un coin du grenier où se croisaient deux poutres, et disait : « Je l'ai vu, là !... et puis, j'ai entendu rire !... »

Un quart d'heure plus tard, dans son lit improvisé, Messire Jean d'Asuel faisait des rêves d'or !

II.

En sursaut Jean d'Asuel s'éveilla... — « A moi ! Pierre !... Etula, ici !... Mais ni l'écuyer, ni le chien ne répondaient, et messire Jean, ligotté dans ses couvertures, se tordait en vain ! Et là, près de l'âtre où le feu se rallumait, vidant la dernière bouteille de vin du Rhin, un être horrible riait. »

— Hi, hi, hi !!!... Et son rire éclatait sous le haut plafond, comme un ricanement lugubre et infernal ! Hi, hi, hi !

— « N'appelle plus, Jean d'Asuel, car nul ne viendra. Ton écuyer est ligotté comme toi, et ton chien, je l'ai tué, regarde, voilà de son sang, tout chaud encore ! » Et le fou montrait son poignard, large et tranchant.

— « N'appelle plus, tu es mon prisonnier. Voilà six ans que je cherche une vengeance, je l'ai trouvée aujourd'hui : Jean d'Asuel, tu mourras !... J'étais fermier de ton père, il m'a chassé, en me traitant d'ivrogne ; ma femme est morte de faim, et moi j'ai dû assassiner Claude, la vieille mendicante, pour avoir un morceau de pain !... Jean d'Asuel, je veux tant savourer ma vengeance que toutes ces souffrances seront rachetées ! »

Ton père pleurera : il pleurera comme j'ai pleuré... Berthe de Pleujouse, ta belle fiancée, aussi pleurera, tant mieux ! Je veux que toutes ces larmes effacent la trace de celles que j'ai versées... Tu mourras, Jean d'Asuel !... »

Et le fou bondit sur la table qui se trouvait au milieu de la salle. Son bras essaya de toucher le plafond mais c'était trop haut. Alors, sur la table il mit un escabeau, puis il monta sur l'escabeau. Cette fois, il touchait le plafond.

Debout sur la pointe des pieds, dans une poutre il enfoua un clou. A ce clou il attachait une corde, y fit un nœud coulant, puis, entre deux éclats de rire, il dit :

— Regarde, Jean d'Asuel, je vais te pendre ici. Fais ta dernière prière, car tu vas mourir,

comme un vulgaire bandit, par la corde !... Regarde qu'elle est forte ! » Et le fou, passant son bras dans le nœud, se souleva.

Un éclair passa dans les yeux de Jean d'Asuel. Ramenant ses deux pieds liés ensemble, le jeune homme, de toute sa vigueur, les lança contre la table, qui, glissant sur les dalles de pierres, enleva tout appui au fou, et le laissa suspendu dans le vide.

Puis, sans se soucier des blasphèmes et des hurlements de son bourreau, messire Jean se roula jusque vers l'âtre et présenta, au risque de se brûler, ses liens à la flamme. Sous une vigoureuse tension des nerfs, le chanvre consumé céda, et le jeune homme fut libre !

Le fou se débattait furieusement. L'écume lui souillait les lèvres, et le sang perlait à son poignet mutilé.

— Assassin de femmes, qui voulais te venger sur ton maître, tu resteras pendu jusqu'à ta mort ! et là-dessus messire Jean se recoucha, sans crainte aucune, et reprit au point où il l'avait laissé, son sommeil interrompu.

Quand le jour vint, le jeune homme, en s'éveillant jeta un regard au pendu. Son bras libre pendait inerte, aucun symptôme de vie n'agitait sa face congestionnée : le fou était mort !

Maître Pierre, à la suite de cette aventure, fit une maladie. Mais le vieil auteur qui m'a raconté cette histoire, ne dit pas si Jean d'Asuel épousa Berthe de Pleujouse. Moi je m'en doute.

ALFRED DE RANUSSE.

Influence des piqûres d'abeilles

Réponse à une question.

Oui, depuis longtemps, je connais l'heureuse influence des piqûres d'abeilles pour la guérison des rhumatismes et, si je n'en ai rien dit dans ma *Causerie*, c'est que je ne pouvais épuiser d'une seule fois un si vaste sujet. Toutes les revues d'apiculture ont signalé des cas d'individus guéris de leurs rhumatismes par des piqûres d'abeilles et, pour ma part, j'en ai ressenti les avantages. Voici comment : En mars 1877, moment où je venais de me procurer mes premières ruches, je fus atteint d'un rhumatisme articulaire, et pendant plusieurs jours, je ne pus faire aucun mouvement. Quand le mal fut parti, le médecin, pour me consoler, me fit la prédiction suivante : vous voilà débarrassé, réjouissez-vous, mais pas trop cependant, car le rhumatisme vous reviendra au moins tous les 2 ou 3 ans, s'il ne vous revient pas chaque année... Depuis lors, 21 ans se sont écoulés, j'ai été piqué des centaines et des centaines de fois, je l'avoue, mais le rhumatisme... a oublié, jusqu'à ce moment, de venir me retrouver.

JOS. BUCHWALDER, curé.

LETTRE PATOISE

Moyins d'attraipai les raits.

Vos saites tu bin que les raits se foérant tot pai'tchot, en l'étale, à dienë, en lai thiaive, aiprés le biaï, l'avoine, les pommes de tière, djain qu'aipré les catcheras sas : ai raivaidjan tot, ai peu bin des fois qu'an ne sai pe cment les atraipai. I vin ajedeu vos ensoigné in moyin chur de les atraipai, sains qu'ai y en poyeuche etchaipai iun. C'a Tony di prai Saint Dgeline que me l'é aipris. C'était in saivaint stu li : ai l'aivai fait ses écoles ai Pairis, ai était bin pu aivaincié que no. Nos sont des hannes des bôs, nos ne ne voyian dière pu loin que le bout de note nais, ai peu pou nos, lai roitche Tielau c'a le bout di monde.

In d'joi donc que Tony di prai Saint Djelin venié tchié nos, nos yi faissenne bin fête: nos yi bayenne ai dénaï, nos yi allenne thyëri in voire de vin, ai peu le café noi aiprés. Nos allaines thieuri nos végins pou veni pare le café noi d'aivo nos. An d'ason, an raiconton, — c'è qu' ai saivai raicontai le Tony !

Tot d'iu cò, ai nos dié : « A ce que vos ai des raits poichy ? — In gros moncé, que nos y dienne. — Vos ne les aitraipaite pe ? — Nos voérins bin, main nos ne saint pe cment faire. — Moi, qu' ai nos dié, i ai in remède chur, ai n'y en réchaïpe piépe iun. — Vos dairin bin nos l'aipère, que nos y dienne tu. — I n'ougero, c'è in remède qu' ai trovai tot de pai moi, ai peu, i ai écrit ai Berne pou avoi in brevet. S' i vos l'diò, i risquerò de ne ran aivoi. — Vos n'ai pe fate d'avoi pavou, nos ne le velan pe dire, que nos yi dienne. — Eh bin, i veu vos le dire, main vos n'en paileraï pe mitenaint. Nos aivin des raits tot pien not étale, ai main-djin tot le loitchot de nos tchevas. djainqu'ès arailles de nos petéts polains. In d'joi qu' i retiré tot : i ne léché ran dains note étale, i boté in lavon deriè nos tchevas, et i yi botté quéque grains d'aivoine. Les raits les maindjenne tot lai neu. Le soi aipré, i yien rebotté, ai ne léchenne ran ; le trajieme, ai peu le quatzieme d'joi, i y en botté enne grosse poigniè, ai raimésennent tot. Ai peu le cintieme..... cidevaint le véye Tony s'airaté. — Qu' à ce que vos faissenne ? que nos yi diennent. — I n'aime peu bin vos le dire, i ai pavou de ne peu aivoi mon brevât. — Dites pié, dites pié, nos n'en velan pe pailai. — Eh hin, le cintieme soi, i n'y i botté pu ran, coli fait qu' ai feunne tu aitraipai!!!! » Ai yé le Frantzelt di Bout de dos qu' a tchâ cment tot, que velai tot poi foueche yi bayié enne pèrre de touertches, main i l'en envoidjé. Le Tony rié in pò, et reprenié : « Voili cment qu' i les aitraipai ; mitenaint se vos velai les tcheussié, ai vos fât taichie d'en pare iun, ai peu vos y pendrai in grillenat à cò, ai peu, vos le laitcherais ; ai s'en velan tu allai ».

Tchu coli, Tony prenié la pouetche, ai peu ai s'en allé.

Enne àtre fois, i vos envierai enne petéte huchtoire que vos veu bin faire ai rière.

Djénat di Trambiat.

Avis industriels et commerciaux

Montres à destination des Indes. — Nos lecteurs horlogers savent que le *Merchandise Marks act* anglais de 1887 était interprété, aux Indes, d'une façon restrictive, attendu que l'indication d'origine *Made in Switzerland* était seule autorisée, à l'exclusion de celle *Swiss Made*, employée par nos exportateurs.

Nos exportateurs apprendront avec satisfaction que les démarches faites par le Département fédéral du commerce, sur la demande du Secrétariat général de la Chambre cantonale ont abouti. Le gouvernement des Indes autorise la désignation *Swiss Made*.

Acquittement douanier d'envois postaux. — Malgré les avis publiés à répétées fois sur l'acquittement d'envois expédiés par la poste, l'administration des douanes suisse est assaillie de réclamations concernant l'acquittement soi-disant erroné de colis postaux, réclamations résultant, dans la presque totalité des cas, de l'insuffisance et de la non-conformité au tarif des déclarations faites par les expéditeurs. En se référant aux articles 13 et 14 de la loi de 1893 sur les douanes, ainsi conçus : « Article 13. Les marchandises dont l'indication ou la

dénomination est équivoque sont soumises au droit le plus élevé que comporte leur espèce ; Art. 14. Si des marchandises de diverses espèces, ayant à payer des droits différents, sont emballées ensemble et que la quantité de chaque marchandise ne soit pas déclarée d'une manière suffisante, le colis sera soumis, pour son poids total, au droit de l'article le plus imposé qu'il contient » la direction générale des douanes rappelle de nouveau, que les réclamations contre l'acquittement de colis postaux, à l'importation desquels il n'a pas été présenté de déclaration exacte et conforme au tarif, ne peuvent, en aucun cas, être prises en considération.

Ceux qui font venir, par la poste, des marchandises de l'étranger feront donc bien, dans leur propre intérêt, de pourvoir à ce que la marchandise soit accompagnée d'une déclaration, exacte et conforme au tarifs des douanes, du contenu des colis à importer. Le moyen le plus simple d'atteindre ce but est de donner à l'expéditeur des directions précises sur la teneur, d'appréter le tarif des douanes, de la déclaration à fournir ou, mieux encore, de lui prescrire textuellement le libellé de la déclaration.

(Feuille off. suisse du commerce.)

La consignation en Angleterre. — Nous recevons de l'un de nos abonnés l'information suivante, dont l'importance n'échappera pas à ceux de nos exportateurs qui font des affaires avec l'Angleterre ;

Un procès de grande importance pour les fabricants d'horlogerie en Suisse, qui font des affaires avec l'Angleterre, vient d'être décidé devant la Cour « Queen's Bench » à Londres. La maison Picard & C^{ie}, de la Chaux-de-Fonds, avait envoyé des montres en consignation à MM. M. Nordmann & C^{ie}, à Londres. A la faillite de la maison Nordmann, MM. Picard & C^{ie} avaient demandé le retour du non-vendu : M. Hasluch, l'administrateur de la faillite, ayant refusé ce retour, c'est alors que MM. Picard & C^{ie} ont chargé M. Chapman, de la maison Lambert et Chapman, de Londres, de commencer un procès contre M. Hasluch pour faire valoir leur droit. Après avoir entendu les arguments de part et d'autre, le jugement prononcé a été en faveur de MM. Picard & C^{ie}.

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 11 du *Pays du Dimanche* :

36. CHARADE

An-da-loup, (Andalous.)

37. ENIGME.

Mat.

38. LOGOGRIPHE.

Orge, or, fer, forge.

39. MÉTAGRAMME.

Bastille, pastille, Castille.

Ont envoyé des *Solutions complètes* : MM. Brice di Pré-Serdgeaint, à peu Joséphine de Mâle-mâjon ; Maga et Guète à Porrentruy ; Roméo à Boncourt ; Un aspirant à la caserne à Boncourt ; Marguerite d'Ajoie à Porrentruy ; Deux violettes de Boncourt pensant souvent à la ville fédérale.

Ont envoyé des *Solutions partielles* : MM. Foreld Riquams à Mervelier ; Pietro à Moutier ; Les échaïpouses de la fontaine vé lai poschte de Boncoë ; Louis Joliat au moulin de Corban ; La Belle au bois dormant à Bassecourt ; Genevois à Cornol ; les mêmes à Mettemberg ; Un brave landsturm à Boncourt ; Un sapeur du génie à Boncourt ; Albert Cramatte à Courtemanche ; Hedwig de Chevenez et Luki des Genevez à Berne ; Jules Vaulclair, fils, à Fahy.

44. CHARADE.

Mon premier est le dieu de ceux qui n'en ont pas.
Et mon deux sert d'étable et de temple maudit.
Mon tout marche sans pieds et nombre sans cer-
[velle.]

45. RÉBUS GRAPHIQUE.

Tu	ou	tu
mal	tu	mal
pas	ni	pas
mieux	ou	mieux

46. ANAGRAMME.

Allez le chercher dans l'espace,
Parmi le monde des esprits ;
De nos jours on n'en voit plus trace,
Dit-on, je n'en suis pas surpris.
Pourtant une classe d'élite,
Malgré tout, porte encore au front,
Ce noble signe du mérite,
Auquel on a donné son nom.
En mêlant, la métamorphose
Apparaît au premier coup d'œil ;
Vous voyez ce qui rend morose
Quand le printemps est sur le seuil.

47. MÉTAGRAMME.

Dire ce que cherchent :
L'avare, le promeneur, le chroniqueur, le laboureur et le gourmet.

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir 29 mars.

Cote de l'argent

Du 16 mars 1898

Argent fin en grenailles fr. 99 — le kilo.

Publications officielles

Mise au concours

La place d'agent de poursuites du V^e cercle des Franches-Montagnes. S'inscrire au greffe du tribunal jusqu'au 20 mars.

Avis officiels

Les électeurs qui ont à faire reconnaître des taureaux aptes à la reproduction a) dans le district de Porrentruy sont invités à s'annoncer à la préfecture jusqu'au 10 avril ; b) dans le district de Courtelary jusqu'à la même date.

Convocations d'assemblées

Courrendlin le 20 à 1 h. pour élire un instituteur, voter le budget etc.
Montfauvergy le 26 à 9 h. pour passer les comptes, voter le budget, nommer un receveur etc.

Petite poste

A divers. — Nous avons omis par oubli de publier dans notre dernier numéro les noms de 3 personnes qui ont trouvé des solutions partielles aux questions posées dans le N° 10 du *Pays du Dimanche*. Ce sont : Un sapeur du génie à Boncourt ; Un brave landsturm à Boncourt ; Maga et Guète à Porrentruy.

Bons mots.

— Vous désirez, alors, épouser une de mes filles ?
— Oui, monsieur, de tout mon cœur.
— Vous savez mes conditions ?
— J'étais venu pour les apprendre.
— Je donne à la plus jeune 50,000 francs de dot ; 100,000 à la cadette ; 150,000 à l'aînée.
— Vous n'en avez pas une plus âgée ?

Lili conjugue son verbe. Soudain s'interrompant :
— Dis, maman, aimer, quel temps est-ce ?
— Ah ! mon enfant, répond la maman, c'est du temps perdu !